



Règlement relatif aux élèves externes : Suis-je admissible et quel formulaire de demande d'indemnisation dois-je utiliser?

Un élève externe désigne une personne qui a fréquenté un pensionnat indien pendant la journée, mais sans y passer la nuit.

1

Étiez-vous un élève externe, qui fréquentait un pensionnat indien pendant la journée, mais sans y passer la nuit?*

Si OUI, veuillez remplir un **formulaire de demande d'indemnisation des survivants**.

2

Souhaitez-vous faire une demande au nom d'un élève externe **décédé le 30 mai 2005 ou plus tard**?*

Si OUI, veuillez passer à la question 3.

Remarque : Les élèves externes qui sont décédés avant le 30 mai 2005 ne sont pas admissibles pour ce règlement.

3

Y a-t-il un exécuteur testamentaire, un administrateur, un fiduciaire ou un liquidateur pour la succession de l'élève externe décédé? (Personne désignée pour s'occuper de la succession de la personne décédée, généralement nommée dans le testament ou désignée par le tribunal.)

Si OUI, l'exécuteur testamentaire, l'administrateur, le fiduciaire ou le liquidateur de la succession est chargé de remplir un **formulaire de demande d'indemnisation pour ayants cause**.

Si NON, veuillez passer à la question 4.

4

Avez-vous un lien de parenté avec la personne décédée?

Si OUI, veuillez continuer.

Si NON, vous n'êtes **PAS ADMISSIBLE** à soumettre une demande d'indemnisation, sauf si vous êtes l'exécuteur testamentaire, l'administrateur, le fiduciaire ou le liquidateur.

5

Si OUI, avant de continuer, vous devrez déterminer qui est l'héritier vivant le plus prioritaire. Parcourez la liste ci-dessous et identifiez la première personne actuellement en vie. Cette personne est l'héritier vivant le plus prioritaire :

1. Conjoint marié

3. Enfant

5. Parent

7. Nièce/neveu

2. Conjoint de fait

4. Petit-enfant

6. Frère ou sœur

Si vous êtes l'héritier le plus prioritaire, remplissez un formulaire de demande d'indemnisation pour ayants cause. Si vous n'êtes pas l'héritier le plus prioritaire, vous n'êtes **PAS ADMISSIBLE** à soumettre une demande d'indemnisation.

* Si vous êtes l'avocat personnel ou le représentant légal d'un élève externe ou d'un membre de la famille d'un élève externe décédé, OU si vous avez d'autres questions concernant votre admissibilité, les avocats du recours collectif vous aideront gratuitement en appelant le **1-888-222-6845** ou en envoyant un courriel à dayscholars@waddellphillips.ca.